

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 59  
Date de la convocation : 30 Janvier 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 12 février 2019

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2019**

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°2b), Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°4), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°2a), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT (jusqu'à la question n°4), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Guy-François VERDIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°4), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mmes Pascale BILLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Pascal POMAREL (à partir de la question n°4), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Gérard POIGNANT, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, M Hubert LACHAUD à Mme Odile MANEVAL, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Michel CRIQUI, André LHOSTE, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Norbert LABILLE, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN, M Jean-Marc DUMONT.

**2019/001**

Objet : Compte rendu des actes accomplis.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,  
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

**Décision n° 001/2019** : Fixant la participation de deux sessions dans le cadre du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) comme suit :

- Session de formation générale (du 16 au 23 février 2019) :

Stagiaire CCGAM (tarif réduit) : 360 €  
Stagiaire hors CCGAM (plein tarif) : 430 €

- Session d'approfondissement (du 28 octobre au 2 novembre 2019) :

Stagiaire CCGAM (tarif réduit) : 310 €  
Stagiaire hors CCGAM (plein tarif) : 365 €

**Décision n° 002/2019** : Autorisant la signature de l'avenant n°2 au bail professionnel du 2 octobre 2017 portant mise à disposition d'une partie de la Maison de santé d'Épinac conclu entre la CCGAM et la SISA « Maison de santé de l'Épinacois augmentant le loyer et modifiant l'annexe 1 intitulée « plan des locaux » et la modification de la clé de répartition des charges. Il prend effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

**Décision n° 003/2019** : Autorisant la signature de l'avenant n°4 à la convention d'occupation de l'atelier n°31 par l'association ADR à la Pépinière d'Entreprises de Bellevue prolongeant la mise à disposition de vingt-trois mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et ce jusqu'au 31 juillet 2020. La CCGAM octroie la gratuité de la location du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 décembre 2018.

**Décision n° 004/2019** : Autorisant la signature de l'avenant n° 5 à la convention d'occupation de l'atelier n°31 par l'association ADR à la Pépinière d'Entreprises de Bellevue permettant à ADR de tenir des sessions d'initiation au sein des locaux et prévoyant un loyer mensuel de 312,50 € HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et ce jusqu'au 31 juillet 2020.

**Décision n° 005/2019** : Autorisant la signature de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation par la Société AGC 71 à la Pépinière d'Entreprises de Bellevue précisant qu'une option « ménage » sera mise en place à compter du mois de janvier 2019 pour un tarif forfaitaire de 10 € HT par semaine.

**Décision n° 006/2019** : Autorisant la signature de l'accord-cadre diffusion supports de communication par Médiapost (La Poste) 2019 conclu jusqu'au 27 décembre 2019.

**De plus, et en vertu des délégations qui lui ont été accordées, le Bureau Communautaire, réuni le 11 décembre 2018 a pris les décisions suivantes :**

**Décision n°2018/056** sollicitant auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté une aide pour le financement du poste d'animateur numérique et des intervenants extérieurs pour l'année 2019 à hauteur de 45 600 €.


**Décision n°2018/057** approuvant le plan de financement prévisionnel pour l'aide aux lieux de diffusion intermédiaires pour la salle Jean Genet arrêté en dépenses et en recettes à 40 000 € et sollicitant toutes subventions pour ce dossier, notamment auprès du Ministère de la Culture-Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté, de la région Bourgogne Franche-Comté et du Conseil Départemental de Saône-et-Loire et de la DRAC.


**Décision n°2018/058** approuvant le plan de financement prévisionnel relatif à l'Ingénierie de territoire Autunois-Morvan 2015 arrêté en dépenses et en recettes à 26 348,90 € et sollicitant la subvention dans le cadre des fonds européens FEADER LEADER Morvan.

**Décision n°2018/059** approuvant le plan de financement prévisionnel relatif à l'Ingénierie de territoire Autunois-Morvan 2016 arrêté en dépenses et en recettes à 26 431,62 € et sollicitant la subvention dans le cadre des fonds européens FEADER LEADER Morvan.

**Décision n°2018/060** approuvant le plan de financement prévisionnel relatif à l'Ingénierie de territoire Autunois-Morvan 2017 arrêté en dépenses et en recettes à 26 348,49 € et sollicitant la subvention dans le cadre des fonds européens FEADER LEADER Morvan.

**Le conseil communautaire a pris acte de ces communications.**

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-préfecture, le **13 FEV. 2019**  
et publié, affiché ou notifié, le **13 FEV. 2019**  
La Présidente,   
Marie-Claude BARNAY

  
**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 59  
Date de la convocation : 30 Janvier 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 12 février 2019

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2019**

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°2b), Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°4), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°2a), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT (jusqu'à la question n°4), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Guy-François VERDIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°4), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mmes Pascale BILLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Pascal POMAREL (à partir de la question n°4), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Gérard POIGNANT, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, M Hubert LACHAUD à Mme Odile MANEVAL, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Michel CRIQUI, André LHOSTE, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Norbert LABILLE, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN, M Jean-Marc DUMONT.

**2019/002**

Objet : Compte rendu des marchés à procédure adaptée.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,  
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

**18 décembre 2018** : Convention de prestation de services pour le transport d'élèves sur la commune d'ETANG-SUR-ARROUX, pour l'année 2018/2019.

Attributaire : TRANS VAL D'ARROUX à BRION pour un montant estimatif annuel de 14 350 € HT.

**18 décembre 2018** : Convention de prestation de services pour le transport d'élèves sur le secteur de SAINT-PRIX, pour l'année 2018/2019.

Attributaire : TAXIS ROCH à ETANG-SUR-ARROUX pour un montant estimatif annuel de 8 236 € HT.

- **Avenant n° 1** au marché « Transport scolaire pour le secteur de SAINT-LEGER-SOUS-BEUVRAY supprimant le ramassage scolaire le mercredi pour le circuit aller/retour du matin et du soir, soit une diminution de 26,4 % et un montant global du marché de 26 500,04 € HT par an.

Attributaire : TAXIS ROCH à ETANG-SUR-ARROUX.

**18 décembre 2018** : 2017/023 : Transport scolaire sur le territoire communautaire – RPI La Celle en Morvan/Sommant/Tavernay :

- **Avenant n° 1** supprimant le ramassage scolaire le mercredi pour le circuit aller/retour du matin et du soir, soit une diminution de 2,98 % et un montant global du marché de 54 022,48 € HT par an.

Attributaire : Les Rapides de Saône-et-Loire à CHALON SUR SAONE.

- **Avenant n° 2** au marché « Transport scolaire sur le territoire communautaire – Circuit Couches – Dracy-les-Couches » supprimant le ramassage scolaire le mercredi pour le circuit aller/retour du matin et du soir, soit une diminution de 375 % et un montant global du marché de 32 522,26 € HT par an.

Attributaire : Les Rapides de Saône-et-Loire à CHALON SUR SAONE.

**21 décembre 2018** : 2018/025 – Travaux de restauration de la continuité écologique sur l'Arroux et le Ternin.

Attributaire : GECO INGENIERIE à LAUDUN L'ARDOISE (30290) pour un montant de la tranche ferme de 862 719,80 € HT et l'affermissement de la tranche optionnelle 1 pour un montant de 242 893 € HT soit un total global de 1 105 612,80 € HT.

**31 décembre 2018**

Avenant n° 1 : la notification simultanée de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 1 (Ternin/barrage du camping) a permis d'optimiser certains postes de dépenses du chapitre travaux préliminaires, du fait de la concomitance des travaux à réaliser. L'avenant a pour objet une diminution du montant total du marché de 2,19 %, soit un montant global de 1 081 323,50 € HT.

**21 décembre 2018** : 2018/090 – Fournitures de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide de la CCGAM - Boissons

Attributaire : SAS SOREDIS BICBO à CHALON SUR SAONE pour un montant estimatif global du marché (soit trois ans) de 9 319,80 € HT.

**21 décembre 2018** : 2018/091 – Fournitures de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide de la CCGAM – Pâtisseries portions préemballées

Attributaire : SAS LA TRIADE à FRANCONVILLE pour un montant estimatif global du marché (soit trois ans) de 15 046,50 € HT.

**21 décembre 2018** : 2018/073 et 2018/074 – « Acquisition de vélos à assistance électrique, et d'un véhicule électrique ».

- **Lot n° 1** : Acquisition de vélos à assistance électrique.

Attributaire : Groupement conjoint : TACNET/VO3 SPORT à AUTUN pour un montant de 38 088 € TTC.

- **Lot n° 2** : Acquisition d'un véhicule électrique neuf de type « utilitaire ».

Attributaire : SAS RENAULT SODIRAC à AUTUN pour un montant de 18 615.48 € TTC (dont la prestation supplémentaire éventuelle habillage bois du coffre de chargement).

**26 décembre 2018**

Gestion d'un service de location de voitures à destination des bénéficiaires de la plateforme écho'mobilité de l'Autunois-Morvan.

Attributaire : ADA à Chalon-sur-Saône.

**Avenant n° 1** – prorogeant de trois mois la durée du marché, soit jusqu'au 31 mars 2019 (soit une augmentation de 8.33 %) pour un montant estimatif du marché global de 130 000 € TTC.

Gestion d'un service de location de scooters à destination des bénéficiaires de la plateforme écho'mobilité de l'Autunois-Morvan.

Attributaire : ADA à Chalon-sur-Saône.

**Avenant n° 1** – prorogeant de trois mois la durée du marché, soit jusqu'au 31 mars 2019 (soit une augmentation de 8.33 %) pour un montant estimatif du marché global de 35 724 € TTC.

**27 décembre 2018** 2018/005 : Réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Attributaire : SPEE à VIANGES (21430) pour un montant de 58 900 € HT.

**27 décembre 2018** 2018/088 et 2018/089 : Installation d'armoires de branchement électrique sur le parking de l'Eduen.

- **2018/088 – Lot 1 – Electricité**

Attributaire : GAUTHEY ELECTRICITE à AUTUN pour un montant de 60 490 € HT.

- **2018/089 – Lot 2 – Racks et passe-câbles**

Attributaire : Pascal GUINOT TRAVAUX PUBLIC à MONTCHANIN pour un montant de 17 560 € HT.

**28 décembre 2018** 2018/072 : Etude d'opportunité relative au transfert de la compétence « Transport » sur le territoire de la CCGAM.

Attributaire : Société ITER à TOULOUSE pour un montant de 35 280 € TTC.

**28 décembre 2018** 2018/083 à 2018/086 : Fourniture et pose de mobiliers et de signalétiques, afin d'encourager la mobilité douce sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan : appuis vélos, bornes de recharge pour vélos à assistance électrique, pupitres panoramiques, abri-vélos.

- **Lot n° 1 : Fourniture et pose d'appuis-vélos** (y compris la partie travaux de génie civil)

Attributaire : AD PRODUCTION POITIERS (86000) pour un montant de : 27 907.20 € TTC.

- **Lot n° 2 : Fourniture et pose d'appuis-vélos équipés de bornes de recharge pour vélos à assistance électrique** (y compris la partie travaux de génie civil).

**Déclaré infructueux – absence d'offre recevable.**

**Suite à une consultation :**

Attributaire : ABRIS PLUS de SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU (44310) pour un montant estimatif de 15 343,49 € TTC, pour la partie pose d'appuis-vélos.

**Séance du conseil communautaire du 5 Février 2019 : délibération n° 2019/002**

• **Lot n° 3 : Fourniture et pose de pupitres panoramiques à AUTUN.**

Attributaire : AD PRODUCTION POITIERS (86000) pour un montant de : 19 507,80 € TTC.

• **Lot n° 4 : Fourniture et pose d'un abri-vélos sécurisé** (y compris la partie travaux de génie civil).

**Déclaré infructueux – aucune offre n'a été remise.**

**17 janvier 2019** : 2018/079 à 2018/082 : Achat de papeterie, fournitures de bureau, enveloppes imprimées.

4 Lots

Délai : 1 an renouvelable 2 fois soit une durée totale de 3 ans.

• **Lot n° 1 : Papier blanc et couleur**

Attributaire : Papeteries de la Victoire SAS à TOURCOING (59337) pour un montant estimatif annuel de 14 540,55 € HT.

• **Lot n° 2 : Enveloppes**

Attributaire : FIDUCIAL BUREAUTIQUE à LYON (69337) pour un montant estimatif annuel de 1 963,38 € HT.

• **Lot n° 3 : Fournitures de bureau**

Attributaire : FIDUCIAL BUREAUTIQUE à LYON (69337) pour un montant estimatif annuel de 4 496,38 € HT.

**18 Janvier 2019** : 2018/078 - Location d'une patinoire éphémère 2019.

Attributaire : SYNERGLACE à HEIMSBRUNN (68990) pour un montant de 33 000 € HT.

**22 Janvier 2019** : Construction de la Maison de Santé pluridisciplinaire à Etang-Sur-Arroux

• **2018.009 Lot 2 : Gros Œuvre**

Attributaire : SAS LASSOT BATIMENT à ST LEGER SUR VOUZANCE (03130)

**Avenant n° 1** : Travaux de plus-value pour une alimentation électrique d'un montant de 170 € HT, soit un nouveau montant du marché de 185 775,93 € HT (correspondant à une augmentation de 0,09 % du marché).

• **2018.020 Lot 13 : Electricité courants forts et faible**

Attributaire : SAS GAUTHEY à AUTUN (71400)

**Avenant n° 1** : Travaux de plus-value pour une alimentation électrique d'un montant de 5 718,50 € HT, soit un nouveau montant du marché de 87 994,50 € HT (correspondant à une augmentation de 6,95 % du marché).

• **2018.021 Lot 14 : Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire**

Attributaire : SARL MASSEY à AUTUN (71400)

**Avenant n° 1** : Travaux de plus-value pour le raccordement du fauteuil du dentiste d'un montant de 2 464,55 € HT, soit un nouveau montant du marché de 169 434,98 € HT (correspondant à une augmentation de 1,48 % du marché)

**23 Janvier 2019** : 2018/087 – Fourniture de masse filtrante pour le Centre Nautique de la CCGAM.

Attributaire : PROTECH.FILTRES à GLAIRE (08200) pour un montant de 21 728 € HT.

**Le conseil communautaire a pris acte de ces communications.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le et publié, affiché ou notifié, le  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

13 FEV. 2019

13 FEV. 2019

**Fait les jour, mois et an que dessus.**  
**Pour extrait conforme**  
**La Présidente,**  
**Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 59  
Date de la convocation : 30 Janvier 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 12 février 2019

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2019**

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°2b), Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°4), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°2a), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT (jusqu'à la question n°4), délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Guy-François VERDIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, délégués d'Epinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°4), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYER, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mmes Pascale BILLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Pascal POMAREL (à partir de la question n°4), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Gérard POIGNANT, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, M Hubert LACHAUD à Mme Odile MANEVAL, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Michel CRIQUI, André LHOSTE, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Norbert LABILLE, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN, M Jean-Marc DUMONT.

**2019/003**

Objet : Approbation du rapport provisoire 2019 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,  
Présidente**

Chers Collègues,

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) s'est réunie le 28 janvier 2019 pour présenter les Attributions de Compensation (AC) des communes pour 2019.

Après adoption en Conseil Communautaire, il sera demandé aux communes du Grand Autunois Morvan d'adopter le rapport provisoire de la CLECT.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**ADOpte** le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération,

**APPROUVE** les montants des attributions de compensation calculées pour chaque commune,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-préfecture, le  
et publié, affiché ou notifié, le  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

13 FEV. 2019  
13 FEV. 2019

**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 60  
Date de la convocation : 30 Janvier 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 12 février 2019

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2019**

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°2b), Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°4), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°2a), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT (jusqu'à la question n°4), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Guy-François VERDIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°4), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mmes Pascale BILLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Pascal POMAREL (à partir de la question n°4), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Gérard POIGNANT, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, M Hubert LACHAUD à Mme Odile MANEVAL, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Michel CRIQUI, André LHOSTE, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Norbert LABILLE, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN, M Jean-Marc DUMONT.

**2019/004.1**

OBJET : Modification du tableau des effectifs.

**Rapport de Monsieur Michel Belhomme  
Deuxième vice-président**

Chers collègues,

**VU** l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'ouvrir ou de fermer des postes pour assurer la continuité des services (intégration des agents en fin de contrats, stagiairisation d'agents arrivant au terme de leur période de contrat...) ;

**Vu** le budget de l'exercice en cours,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 28 Janvier 2019,

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de remplacer deux agents partis en retraite et de modifier le temps de travail d'un agent,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**


**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs de la CCGAM comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 :

Filière Technique

- La suppression de deux postes d'adjoints techniques contractuels à temps complet
- La création de deux postes d'adjoints techniques titulaires à temps complet
- La suppression d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet 33h hebdomadaires.
- La création d'un poste d'adjoint technique titulaires à temps non complet 33h hebdomadaires.
- La suppression d'un poste d'une adjoint technique titulaire à temps non complet 19h15 hebdomadaires
- La création d'un poste d'un adjoint technique titulaire à temps non complet 21h hebdomadaires.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 13 FEV. 2019 et publié, affiché ou notifié, le 13 FEV. 2019  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

  
**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**

**SEANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2019**

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°2b), Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°4), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°2a), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT (jusqu'à la question n°4), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Guy-François VERDIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, délégués d'Epinaç, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°4), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mmes Pascale BILLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Pascal POMAREL (à partir de la question n°4), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Gérard POIGNANT, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, M Hubert LACHAUD à Mme Odile MANEVAL, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Michel CRIQUI, André LHOSTE, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Norbert LABILLE, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN, M Jean-Marc DUMONT.

**2019/004.2**

Objet: Indemnité de départ volontaire.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,  
Deuxième vice-président**

Chers Collègues,

Le décret 2009-1594 du 18 décembre 2009 a instauré dans la fonction publique territoriale une « indemnité de départ volontaire ».

Le décret prévoit trois cas pour lesquels l'indemnité de départ volontaire peut être versée :

- Restructuration de service ;
- Départ définitif de la fonction publique territoriale pour créer ou reprendre une entreprise ;
- Départ définitif de la fonction publique territoriale pour mener à bien un projet personnel.

Les agents éligibles au versement de cette indemnité sont les suivants :

- Les fonctionnaires territoriaux qui quittent définitivement la Fonction Publique territoriale à la suite d'une démission régulièrement acceptée en application de l'article 96 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- Les agents non titulaires de droit public en contrat à durée indéterminée qui démissionnent dans les conditions fixées par l'article 39 du décret 88-145 du 15 février 1988.

Les agents doivent se trouver dans une des positions suivantes :

- En activité ;
- En disponibilité ou en congé parental ;
- En détachement ou en position hors cadres.

Seuls les agents ayant effectivement démissionné au moins cinq ans avant la date d'ouverture de leurs droits à pension pourront bénéficier de cette indemnité de départ.

Le montant de l'indemnité de départ volontaire est fixé individuellement par référence à la rémunération de l'agent.

Le montant de l'indemnité ne peut excéder le double de la rémunération brute annuelle effectivement perçue par l'agent au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de sa demande de démission.

Les éléments de rémunération pris en compte sont :

- Le traitement de base ;
- Le Supplément Familial de Traitement (SFT) ;
- Les primes et indemnités.

Cette indemnité de départ volontaire est versée en une seule fois dès lors que la démission est devenue définitive. Ce versement constitue une possibilité mais non une obligation.

Elle donnera lieu à un arrêté individuel du Président, elle est exclusive de toute autre indemnité de même nature.

Il appartient à l'autorité territoriale de fixer par délibération la modulation de cette indemnité dans la limite fixée par le décret.

Ainsi, le Président fixera et pourra moduler les attributions individuelles en fonction des critères suivants :

- expérience professionnelle (traduite par rapport aux niveaux de qualification et aux efforts de formation) ;
- grade détenu par l'agent ;
- niveau de responsabilité au sein de la collectivité ;

**Séance du conseil communautaire du 5 Février 2019 : délibération n° 2019/004.2**

- le maximum du montant autorisé pourra être attribué à l'agent éligible, dès lors qu'il justifie de 25 ans de services à la Communauté de Communes du Grand Autunois - Morvan, au centre intercommunal d'action sociale du Grand Autunois Morvan et autre collectivité dans le cas de transferts de compétences à l'intercommunalité ;
- l'agent dont les services à la Communauté de Communes, au centre intercommunal d'actions sociales et autre collectivité dont la compétence a été transférée à l'intercommunalité sont inférieurs à 25 ans percevra le montant maximum au prorata du temps de présence sur 25 ans.

Dans l'hypothèse d'une restructuration de service, une autre délibération fixera les services, les cadres d'emplois, les grades concernés et les modalités d'attribution de l'indemnité.

Pour bénéficier de ladite indemnité, l'agent devra formuler une demande écrite motivée par voie hiérarchique dans un délai de 15 jours avant la date effective de démission. La démission entraîne la radiation des cadres et perte de la qualité de fonctionnaire qui rend impossible une demande de liquidation immédiate de la pension.

Si l'agent qui a perçu l'indemnité de départ volontaire est recruté en tant que fonctionnaire ou agent non titulaire, dans les 5 années suivant sa démission, dans un emploi de l'une des trois fonctions publiques, il devra rembourser l'intégralité à la collectivité qui la lui a versée, au plus tard dans les 3 ans suivant ce nouveau recrutement.

Le Comité Technique du 28 juin 2017 a donné un avis favorable sur ce dossier.  
Le bureau communautaire du 28 Janvier 2019 s'est prononcé favorablement sur ce dossier

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,  
(2 abstentions)**


**APPROUVE** la mise en place, à la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, de l'indemnité de départ volontaire instaurée par le décret 2009-1594 précité,

**APPROUVE** la modulation de cette indemnité avec les critères définis ci-dessus,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-préfecture, le  
et publié, affiché ou notifié, le  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

13 FEV. 2019  
13 FEV. 2019

  
**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**





**SEANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2019**

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°2b), Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°4), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°2a), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT (jusqu'à la question n°4), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Guy-François VERDIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORiot, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°4), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mmes Pascale BILLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Pascal POMAREL (à partir de la question n°4), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Gérard POIGNANT, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, M Hubert LACHAUD à Mme Odile MANEVAL, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Michel CRIQUI, André LHOSTE, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Norbert LABILLE, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN, M Jean-Marc DUMONT.

**2019/004.3**

Objet : Convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, agents de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Chers Collègues,

Aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels, les sapeurs-pompiers volontaires constituent l'armature de l'organisation française de la distribution des secours. Développer leur nombre, leur qualification, leur motivation et leur disponibilité représente donc un enjeu qui dépasse largement l'intérêt strict des personnes concernées : il s'agit, en effet, de mieux préparer et de mieux assurer chaque jour le secours de proximité aux personnes et aux biens.

L'employeur privé ou public d'un sapeur-pompier volontaire, les travailleurs indépendants, les membres des professions libérales et non salariées qui ont la qualité de sapeur-pompier volontaire peuvent conclure avec le service départemental d'incendie et de secours une convention afin de préciser les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour la formation des sapeurs-pompiers volontaires. Cette convention veille notamment à s'assurer de la compatibilité de cette disponibilité avec les nécessités du fonctionnement de l'entreprise ou du service public.

Vous trouverez ci-joint un projet de convention de ce type avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire (SDIS).

Cette convention fixe les conditions et les modalités de la disponibilité opérationnelle, pour formation ou d'encadrement accordée par l'employeur à ses employés/sapeurs-pompiers volontaires (agents), pendant leur temps de travail et dans le respect des nécessités de fonctionnement.

Le point sera fait avec le SDIS par rapport aux agents de la collectivité qui seraient concernés.


Le bureau communautaire du 28 janvier dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **AUTORISE** la signature de la convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, agents de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan avec le SDIS 71,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer cette convention ou tout autre document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-préfecture, le  
et publié, affiché ou notifié, le  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

13 FEV. 2019  
13 FEV. 2019

  
**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**

**SEANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2019**

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°2b), Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°4), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°2a); délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT (jusqu'à la question n°4), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Guy-François VERDIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, délégués d'Epinaç, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°4), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mmes Pascale BILLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Pascal POMAREL (à partir de la question n°4), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Gérard POIGNANT, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, M Hubert LACHAUD à Mme Odile MANEVAL, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Michel CRIQUI, André LHOSTE, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Norbert LABILLE, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN, M Jean-Marc DUMONT.

**2019/004.4**

Objet : Convention de soutien à la politique de la réserve militaire.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,  
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

La garde nationale a été créée par le décret de douzième référence. Elle regroupe les volontaires servant au titre d'un contrat d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle des forces armées et formations rattachées et les volontaires de la réserve civile de la police nationale.

La montée en puissance de la garde nationale vise à être en mesure de déployer quotidiennement plus de 8 100 réservistes au service de la sécurité et de la protection des Français.

L'emploi de ces réservistes au sein des forces armées et formations rattachées reste toutefois subordonné à un certain nombre de contraintes qui limitent leur disponibilité, aussi bien en termes de durée d'activité de réserve que de réactivité.

La politique contractuelle menée par le ministère des armées vise ainsi à réduire ces contraintes, sur une base volontaire, tout en prenant en compte les impératifs économiques et professionnels des employeurs publics.

L'emploi de ces réservistes au sein des forces armées et formations rattachées reste toutefois subordonné à un certain nombre de contraintes qui limitent leur disponibilité, aussi bien en termes de durée d'activité de réserve que de réactivité.

La présente convention a pour objet, d'une part, de constater le soutien de l'employeur à la politique de la réserve militaire par l'octroi à ses agents, fonctionnaires ou non titulaires, ayant la qualité de réservistes opérationnels, de facilités particulières et, d'autre part, d'instaurer un climat de confiance, reposant sur le dialogue, entre l'employeur et le ministère des armées.


Le bureau communautaire du 28 janvier dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **APPROUVE** la convention de soutien à la politique de la réserve militaire avec le Ministère des Armées.

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer cette convention et tout autre document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 13 FEB. 2019 et publié, affiché ou notifié, le 13 FEB. 2019  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

  
**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 61  
Date de la convocation : 30 Janvier 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 12 février 2019

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2019**

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°2b), Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°4), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°2a), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT (jusqu'à la question n°4), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Guy-François VERDIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°4), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mmes Pascale BILLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Pascal POMAREL (à partir de la question n°4), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Gérard POIGNANT, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, M Hubert LACHAUD à Mme Odile MANEVAL, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Michel CRIQUI, André LHOSTE, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Norbert LABILLE, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN, M Jean-Marc DUMONT.

**2019/005**

Objet : Adoption d'avenants à différents lots du marché de réhabilitation et de reconstruction partielle de l'abattoir intercommunal d'Autun.

Chers Collègues,

Le marché de réhabilitation et de reconstruction partielle de l'abattoir multi-espèces intercommunal d'Autun passé en procédure d'appel d'offres a été notifié aux entreprises attributaires le 29 décembre 2017.

Conformément à l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2018, il est nécessaire de modifier certains des marchés attribués.

**Lot n° 6 :**

Le lot n° 6 « Couverture, bardage, étanchéité » a été attribué à l'entreprise SOPREMA ENTREPRISES, Agence de Bourgogne, 5 impasse Edouard Belin, 21300 Chenove, pour un montant de 223 709,52 € HT. Ce marché a déjà fait l'objet d'une modification.

**Objet de la modification n° 2 :**

Le bardage extérieur sur la façade Nord-Ouest n'était pas prévu initialement. Or à l'usage, lors de coups de vent, la pluie arrive à s'infiltrer entre l'acrotère béton et le panneau isolant. Il a donc été décidé, pour la pérennité du bâtiment, de créer un bardage extérieur.

*Montant : 11 904.07 € HT*

L'escalier extérieur donnant sur l'ensemble du plafond technique n'était pas revêtu. Il s'avère que pour la pose des ossatures métalliques, le charpentier n'a pas eu autre choix que de boulonner dans la maçonnerie extérieure. Il convient désormais de protéger ces assemblages de la rouille par un bardage extérieur.

*Montant : 3 194.96 € HT*

Montant total de l'avenant n°2 : 15 099,03 € HT, soit 6,77 % du montant du marché.

**Objet de la modification n° 3 :**

Le local auvent situé au Nord-Ouest n'étant pas prévu d'être bardé, le panneau isolant était supposé être étanche aux intempéries. Vu la sensibilité du matériel stocké en partie dans ce dernier (armoires électroniques de commande du groupe froid) il a été décidé de barder l'ensemble du auvent.

*Montant : 9 993.06 € HT*

Montant total de l'avenant n°3 : 9 993,06 € HT, soit 4,48 % du montant du marché.

**Lot n° 9 :**

Le lot n° 9 « Plomberie sanitaire » a été attribué à l'entreprise EIMI, 6 rue Jacques Daguerre, 21300 Chenôve, pour un montant 264 425 € HT.

**Objet de la modification n° 2 :**

Suite à la pose d'une nouvelle canalisation d'eau, il a été demandé à l'entreprise EIMI de refaire un branchement neuf sécurisant l'approvisionnement en eau potable et minimisant le risque de fuite.

*Montant : 435.50 € HT*

Il a été convenu de changer le coffret gaz suite à la baisse de consommation liée à l'installation de la PAC. Il convient désormais de réaliser le raccordement.

*Montant : 777.70 € HT*

Jusqu'à présent, le flambage manuel des porcs se fait par le biais de bouteilles de gaz stockées dans l'abattoir. Sur avis de la DPPP, il a été décidé de raccorder le flambage sur le réseau gaz avec pose de robinet d'arrêt.

*Montant : 2 369.80 € HT*

Montant total de l'avenant n° 2 : 3 583€ HT, soit 1,36 % du montant du marché.

**Lot n° 21**

Le lot 21 « VRD » a été attribué à l'entreprise EUROVIA BOURGOGNE Secteur Tracyl Autun/Le Creusot, ZA de Bellevue, 71400 Autun, pour un montant de 222 946,83 € HT.

**Objet de la modification n° 2 :**

Suite à modification de l'évacuation des déchets qui ne se fera plus en bac à roulettes mais en bennes, il est nécessaire d'agrandir la dalle extérieure en béton qui recevra les rails de guidage métallique.

Montant : 19 290 € HT, soit 8,65 % du montant du marché.

**Lot n° 26 :**

Le lot n° 26 « Equipements spécialisés des stabulations a été attribué à l'entreprise Normandie Stabulation SA, Maison des Entreprises, Les Gaillons, 61400 Saint Hilaire le Châtel, pour un montant de 114 674,89 € HT.

**Objet de la modification n° 1 :**

Suite à de nombreuses réunions avec la SICA, la DDPP (Direction départementale de la Protection des Populations) et notre assistant à maîtrise d'ouvrage ADIV, quelques aménagements dans la zone bouverie ont été revus afin de réduire les tailles des parcs, dans le but de privilégier le bien-être animal.

Ainsi les animaux ne sont plus stockés par 12 mais par 6. Cela a engendré des modifications au niveau des portes pivotantes, un ajout en abreuvement et mangeoires. De même, il a été ajouté sur la zone stockage des porcs et conformément à la demande de la DPPP la brumisation de leurs parcs. A noter que l'entreprise après négociation a consenti à une remise commerciale de 929.19€ HT :

Montant : 11 666,67 € HT, soit 10,17 % du montant du marché initial.

La commission d'appel d'offres du 24 janvier 2019 a rendu un avis favorable à l'adoption de ces avenants.

Le bureau communautaire du 28 janvier dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,  
(7 abstentions)**

- **ADOpte** un avenant n° 2 au marché n° 2017/089 relatif au lot 6 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 15 099,03 € HT, soit 18 118,84 € TTC
- **ADOpte** un avenant n° 3 au marché n° 2017/089 relatif au lot 6 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 9 993,06 € HT, 11 991,67 € TTC,
- **ADOpte** un avenant n° 2 au marché n° 2017/091 relatif au lot 9 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 3 583 € HT, 4 299,60 € TTC,
- **ADOpte** un avenant n° 2 au marché n° 2017/102 relatif au lot 21 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 19 290 € HT, 23 148 € TTC,

- **ADOpte** un avenant n° 1 au marché n° 2017/107 relatif au lot 26 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 11 666,67 € HT, 14 000 € TTC,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ainsi que les trois premiers vice-présidents à signer ces avenants et tout document s'y rapportant.



Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-préfecture, le  
et publié, affiché ou notifié, le  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

13 FEV. 2019  
13 FEV. 2019



**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 60  
Date de la convocation : 30 Janvier 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 12 février 2019

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2019**

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°2b), Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°4), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°2a), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT (jusqu'à la question n°4), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Guy-François VERDIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, délégués d'Epinaç, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°4), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mmes Pascale BILLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Pascal POMAREL (à partir de la question n°4), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Gérard POIGNANT, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, M Hubert LACHAUD à Mme Odile MANEVAL, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Michel CRIQUI, André LHOSTE, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Norbert LABILLE, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN, M Jean-Marc DUMONT.

**2019/006**

Objet : Autorisation de signer le marché d'étude du transfert des compétences eau et assainissement.

Chers collègues,

Un marché public en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert relatif à l'étude préalable à la prise de compétence eau potable et assainissement a été publié le 12 octobre 2018 au BOAMP, le 13 octobre au JOUE et le 14 octobre 2018 sur la plateforme e-bourgogne et sur le site de la CCGAM.

L'étude a pour objet de faire un état des lieux des équipements existants, du coût des travaux éventuels à réaliser et de définir différents scénarios d'organisation des futurs services d'eau potable, d'assainissement collectif, non collectif et d'eaux pluviales et d'en évaluer tous les impacts, notamment financiers, techniques et juridiques, dans un objectif de transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce marché, estimé à un montant de 250.000 € HT, est composé de d'une tranche ferme et de trois tranches optionnelles :

- tranche ferme comprenant 4 phases :
  - o phase 1 : collecte des données et état des lieux
  - o phase 2 : diagnostic et évaluation de performance des services
  - o phase 3 : comparaison et mise à niveau des services
  - o phase 4 : organisation du transfert de la compétence assainissement
- tranche optionnelle 1 : accompagnement juridique, administratif et financier pour le transfert de la compétence assainissement
- tranche optionnelle 2 : organisation du transfert de la compétence eau potable
- tranche optionnelle 3 : accompagnement juridique, administratif et financier pour le transfert de la compétence eau potable

Le marché est conclu pour une durée maximale totale de 2 ans et 6 mois.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- valeur technique : 50%
- Prix : 40%
- Délais : 10 %

La date limite de remise des offres était fixée au mercredi 14 novembre 2018 à 11h00.

Huit offres sont parvenues dans les délais fixés.

La commission d'appel d'offres du 7 décembre 2018 a procédé au classement des offres. Il est proposé de retenir l'offre du groupement conjoint ayant pour mandataire la société Finance Consult (6, square de l'Opéra Louis Juvet - 75009 PARIS), en groupement conjoint avec la société Verdi Ingénierie (2, rue de Fontaine les Dijon - 21000 DIJON) et avec la société Adamas Affaires Publiques (55 Boulevard des Brotteaux - 69455 LYON Cedex 06) pour les montants suivants :

- Tranche ferme : 72 960 € HT, dont :
  - o Phase 1 : 39 815 € HT
  - o Phase 2 : 13 905 € HT
  - o Phase 3 : 8 860 € HT
  - o Phase 4 : 10 380 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 10 830 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 9 060 € HT
- Tranche optionnelle 3 : 9 930 € HT

Soit un montant total de **102 780 € HT.**

Le pouvoir adjudicateur peut décider de mettre fin à l'étude à l'issue de chacune des tranches et de chacune des phases de l'étude.

Le bureau communautaire du 28 janvier dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **AUTORISE** la signature du marché d'étude préalable à la prise de compétence eau potable et assainissement avec le groupement conjoint ayant pour mandataire la société Finance Consult (6, square de l'Opéra Louis Jouvet – 75009 PARIS), en groupement conjoint avec la société Verdi Ingénierie (2, rue de Fontaine les Dijon – 21000 DIJON) et avec la société Adamas Affaires Publiques (55 Boulevard des Brotteaux – 69455 LYON Cedex 06)

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 13 FEV. 2019 et publié, affiché ou notifié, le 13 FEV. 2019  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 60  
Date de la convocation : 30 Janvier 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 12 février 2019

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2019**

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°2b), Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°4), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°2a), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT (jusqu'à la question n°4), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Guy-François VERDIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, délégués d'Epinaç, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORiot, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°4), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mmes Pascale BILLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Pascal POMAREL (à partir de la question n°4), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Gérard POIGNANT, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, M Hubert LACHAUD à Mme Odile MANEVAL, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Michel CRIQUI, André LHOSTE, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Norbert LABILLE, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN, M Jean-Marc DUMONT.

**2019/007**

Objet : Convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales de Saône et Loire.

Chers Collègues,

La Caisse d'allocations familiales (CAF) de Saône et Loire offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires en s'adaptant aux besoins de chaque territoire.

L'action de la CAF consiste notamment à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie et l'accès aux droits.

Ainsi, la CAF de Saône et Loire propose la convention territoriale globale (CTG). Cette convention de partenariat vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

La CTG se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF et une commune et/ou une communauté de communes.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités, les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La CTG assure le maintien des financements et à terme, elle couvrira l'ensemble des conventionnements de la CAF avec le partenaire.

L'intérêt de la CTG réside dans la démarche entre les acteurs à différentes étapes :

1. la préparation : s'approprier la démarche
2. le diagnostic partagé
3. la définition du plan d'actions sur une période pluriannuelle de quatre ans
4. le pilotage et le suivi
5. l'évaluation des actions mises en œuvre

Lors du bureau communautaire du 14 novembre 2018, la CAF de Saône et Loire a présenté la CTG.

A l'échelle du territoire, cette future démarche engage :

- la CCGAM
- le CIAS du Grand Autunois Morvan
- la Ville d'Autun

Afin d'avancer sur l'appropriation de la démarche, le choix de trouver un accompagnement pour la phase de diagnostic a été recherché.

Une consultation a été lancée par les services. Deux cabinets ont répondu et ont retourné une proposition en fonction du cahier des charges de la CAF.

Il s'agit des cabinets : RCC Cruzoulon et Accolades.

Le cabinet RCC a été retenu.

Il accompagnera les 3 collectivités dès la 2<sup>ème</sup> quinzaine de février 2019 pour un coût total de 20 800,00 € HT, soit 24 960,00 € TTC.

La CCGAM engagerait la dépense totale.

La CAF apportera un soutien financier à la CCGAM, à hauteur de 5 000,00 €.

Après paiement de la facture, le CIAS du Grand Autunois Morvan et la Ville d'Autun rembourseront 5 000,00 € chacun, à la CCGAM.

<b>Plan de financement assistance à la finalisation de la CTG Cabinet RCC</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Accompagnement Phase de diagnostic	24 960,00 €	FCTVA	4 094,00 €
		Ville Autun	5 000,00 €
		CIAS Grand Autunois Morvan	5 000,00 €
		CAF de Saône et Loire	5 000,00 €
		Autofinancement CCGAM	5 866,00 €
Total dépenses	24 960, 00 €	Total recettes	24 960,00 €

Le bureau communautaire du 28 janvier dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **AUTORISE** la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à s'engager dans la démarche de la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire.
- **AUTORISE** la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à engager la phase de diagnostic partagé et d'accompagnement avec le cabinet RCC.
- **AUTORISE** la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à engager la dépense auprès du cabinet RCC.
- **AUTORISE** le plan de financement pour l'assistance à la finalisation de la Convention territoriale globale.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le et publié, affiché ou notifié, le  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

13 FEV. 2019  
13 FEV. 2019

  
**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**





Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 60  
Date de la convocation : 30 Janvier 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 12 février 2019

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2019**

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°2b), Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°4), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°2a), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT (jusqu'à la question n°4), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Guy-François VERDIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, délégués d'Epinaç, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°4), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mmes Pascale BILLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Pascal POMAREL (à partir de la question n°4), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Gérard POIGNANT, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, M Hubert LACHAUD à Mme Odile MANEVAL, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Michel CRIQUI, André LHOSTE, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Norbert LABILLE, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN, M Jean-Marc DUMONT.

**2019/008**

Objet : Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire - reversement de la prestation année 2017

**Rapport de Monsieur Yannick BOUTHIÈRE,  
Vice-Président**

Chers Collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan est signataire d'un contrat enfance jeunesse avec la CAF de Saône et Loire.

Chaque année, la Communauté de Communes du Grand Autunois - Morvan reçoit la prestation de service enfance jeunesse (Psej).

Les actions suivantes sont financées par le contrat enfance jeunesse :

Accueils petite enfance	CIAS du Grand Autunois Morvan
Lieu d'accueil parents enfants	
Relais assistantes maternelles	
Ludothèque	
Coordination enfance	Service animation jeunesse CCGAM
Accueils de loisirs 3-12 ans et 12-17 ans	
Séjours	
Formations BAFD-BAFA	
Coordination jeunesse	Services périscolaires CCGAM
Garderies périscolaires maternelles	
Accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires	Association Odyssee Loisirs

A ce titre, la CCGAM a perçu 317 326,69 €, pour l'année 2017, répartis de la façon suivante :

Service animation jeunesse CCGAM (accueils de loisirs).....	68 357,97 €
Services périscolaires CCGAM - garderies.....	15 223,83 €
Services périscolaires CCGAM - TAP.....	.....642,33 €

**A reverser**

CIAS du Grand Autunois Morvan.....	223 524,51 €
Association Odyssee Loisirs.....	9 578,05 €

Le bureau communautaire du 28 janvier dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.


**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **AUTORISE** la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à reverser 223 524,51 € au CIAS du Grand Autunois Morvan,
- **AUTORISE** la Communauté de Communes du Grand Autunois - Morvan à reverser 9 578,05 € à l'association Odyssee Loisirs,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le et publié, affiché ou notifié, le  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

13 FEV. 2019

13 FEV. 2019

  
**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 60  
Date de la convocation : 30 Janvier 2019  
Affichage compte rendu sommaire : 12 février 2019

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2019**

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°2b), Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°4), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°2a), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT (jusqu'à la question n°4), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Guy-François VERDIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°4), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mmes Pascale BILLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Pascal POMAREL (à partir de la question n°4), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Gérard POIGNANT, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, M Hubert LACHAUD à Mme Odile MANEVAL, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Michel CRIQUI, André LHOSTE, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Norbert LABILLE, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN, M Jean-Marc DUMONT.

**2019/009**

Objet : Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan au Conseil d'Administration de l'ADIL.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY  
Présidente**

Chers Collègues,

Créées à l'initiative du Département et de l'Etat, les ADIL, associations loi 1901, sont agréées dans le cadre de l'article L.366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, qui définit leurs missions.

Comme le dispose la loi, les ADIL ont pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial.

En juin 2018, la CCGAM et l'ADIL de Saône-et-Loire ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, d'une durée de trois ans.

Cette contractualisation définit les modalités de soutien de notre Communauté de Communes à l'ADIL71 afin que cette dernière puisse conduire ses activités sur notre territoire et apporter un service de proximité aux ménages de nos communes.

En 2018, l'ADIL a effectué 422 consultations au Centre de l'Habitat de la CCGAM, dont 206 consacrées aux rapports locatifs et 114 à l'amélioration de l'habitat.

Conformément à ses statuts, l'ADIL de Saône-et-Loire procédera au renouvellement des membres de son Conseil d'Administration lors de sa prochaine Assemblée Générale qui se déroulera le 28 mars 2019. La CCGAM étant membre de l'ADIL 71 au titre du Collège 3, celle-ci nous a sollicités pour savoir si nous souhaitions être de nouveau représentés en son sein.

Tenant compte de la dynamique instaurée entre les deux structures,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Claude NOUALLET en tant que représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger au Conseil d'Administration de l'ADIL.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 13 FEV. 2019 et publié, affiché ou notifié, le 13 FEV. 2019  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

*M. Barnay*

*M. Barnay*  
**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**

**SEANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2019**

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°2b), Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°4), MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question n°2a), délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT (jusqu'à la question n°4), délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Guy-François VERDIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Lès Couches, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°4), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie MARIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mmes Pascale BILLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Pascal POMAREL (à partir de la question n°4), M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Gérard POIGNANT, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, M Hubert LACHAUD à Mme Odile MANEVAL, M Jean-Claude DESSENDRE à M Emile LECONTE.

ABSENTS : M Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Michel CRIQUI, André LHOSTE, Hervé BOUARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Michel MENAGER, Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Norbert LABILLE, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN, M Jean-Marc DUMONT.

**2019/010**

Objet : Approbation de la modification du PLU d'Autun

***Rapport de Monsieur Jean-Claude Nouallet,  
Vice-Président***

Chers Collègues,

Vu les dispositions de la loi du 7 janvier 1983 concernant la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2015 relatif à la prise de compétence « Documents d'urbanisme » par la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 créant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes du Grand Autunois – Morvan issue de la fusion avec l'ancienne Communauté de Communes Beuvray - Val d'Arroux et de l'extension aux communes de Couches, Dracy-Les-Couches, Saint-Maurice-Les-Couches et Saint Jean-De-Trezy,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 modifiant les statuts de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 décembre 2015 approuvant la dernière révision générale du PLU d'Autun,

Vu le SCoT du Pays de l'Autunois Morvan approuvé par délibération du conseil syndical du 11 octobre 2016,

Vu l'arrêté de Madame la Présidente en date du 18 janvier 2018 engageant la procédure de modification du PLU,

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 janvier 2018 fixant les modalités de concertation publique de cette procédure de modification,

Vu les évolutions à apporter au PLU afin de :

- faciliter sur tout le territoire communal l'implantation de constructions, installations, ouvrages et équipements publics ou privés à caractère d'intérêt collectif (armoires, coffrets, postes de transformation, ...) à moins de 4 mètres des voies et emprises publiques,

- autoriser la construction d'annexes fonctionnelles en limite ou en retrait des voies et emprises publiques au sein de la zone UE,

- augmenter la hauteur maximale des murs de clôture sur rues dans les zones UC, UD et UE (en vue notamment de permettre l'installation de portails électriques coulissants aux dimensions standards),

- assouplir les règles applicables à la zone UX en matière de surface de stationnement pour les constructions, installations, ouvrages et équipements publics ou privés à caractère d'intérêt collectif (désormais et notamment dans un souci de gestion économe de l'espace, la surface minimale des aires de stationnement liées à ces occupations et utilisations du sol ne sera plus chiffrée, le règlement du PLU demandera simplement que cette surface réponde aux besoins engendrés par les occupations et utilisations du sol),

## **Séance du conseil communautaire du 5 Février 2019 : délibération n° 2019/010**

Vu les articles L.153-36 à L.153-44 du code de l'urbanisme fixant le cadre de la procédure de modification,

Vu le bilan de la concertation publique mise en œuvre (aucune observation ou demande écrite n'a été communiquée en mairie d'Autun ou au pôle Urbanisme de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan),

Vu l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale concluant que le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale,

Vu les avis favorables des personnes publiques associées,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée durant 33 jours en mairie d'Autun (locaux de la Direction des Services Techniques de l'Autunois) du 18 octobre 2018 au 12 novembre 2018 inclus,

Vu le rapport d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur émettant également un avis favorable sur le projet de modification du PLU,

Considérant qu'à ce stade de la procédure, le dossier peut désormais être approuvé en l'état, conformément à l'article L 153-43 du code de l'urbanisme.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 28 janvier dernier,

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **APPROUVE** la modification du PLU d'Autun.

La délibération du conseil communautaire deviendra exécutoire dans les conditions définies aux articles L.153-23 à L.153-26 du code de l'urbanisme et aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du CGCT.


En application des articles L.153-44, R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la délibération d'approbation produira ses effets juridiques après l'exécution de l'ensemble des mesures de publicité suivantes :

- affichage à l'hôtel communautaire et en mairie d'Autun durant un mois,
- publication au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan,
- parution d'une annonce légale dans un journal diffusé dans le département.

En complément de ces mesures de publicité prévues par le code de l'urbanisme, une information sera mise en ligne sur les sites internet de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et de la commune d'Autun.

Le PLU modifié sera tenu à la disposition du public à l'hôtel communautaire et en mairie d'Autun, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture, le 13 FEV. 2019 et publié, affiché ou notifié, le 13 FEV. 2019  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

  
**Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**

